



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **FIRST IMMUNE AG**, rue Montolieu 2, 1030 Bussigny
2. Date du prononcé de dissolution: 04.04.2017
3. Suspension de faillite: 30.06.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.07.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 4 avril 2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But: la société a pour but le management de la recherche dans le domaine du système immunitaire, le développement de traitements pour combattre l'autisme, l'exploration de méthodes de nutrition et leurs effets sur le système immunitaire

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne  
021 316 65 03  
1014 Lausanne Adm cant

03625919

